



**PROJET : APPUI A LA REGLEMENTATION, LA FACILITATION,
LA SECURISATION ET LA DURABILITE DU TRANSPORT
FLUVIAL DANS LA ZONE CICOS**

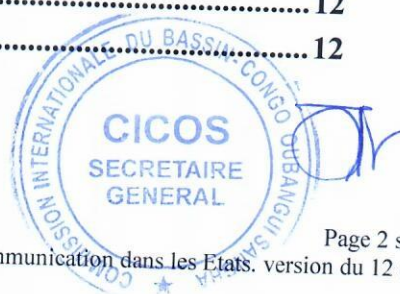
TERMES DE REFERENCE

**Pour le recrutement d'un prestataire chargé de la
poursuite de l'installation du matériel du système
commun de radiocommunication dans les Etats membres
de la CICOS (Angola, CMR, RCA, RC, RDC et Gabon) et
formation des techniciens chargés de l'utilisation dudit
matériel**



Table des matières

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.1. Pays partenaire	3
1.2. Pouvoir adjudicateur	3
1.3. Informations utiles concernant le pays.....	3
1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné.....	3
2. OBJECTIF, FINALITÉ ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	4
2.1. Objectif général de la prestation	4
2.2. Objectifs particuliers.....	5
Les objectifs particuliers du présent marché sont les suivants :	5
2.3. Résultats à atteindre par le contractant	5
3. HYPOTHÈSES ET RISQUES	5
3.1. Hypothèses sous-tendant le Projet	5
3.2. Risques.....	5
4. CHAMP D'ACTION	6
4.1. Généralités	6
4.1.1. Description de la mission	6
4.1.2. Zone géographique à couvrir	6
4.1.3. Groupes cibles	6
4.2. Activités spécifiques	7
4.2.1. Depuis le bureau :	7
4.2.2. Mission dans les Etats membres.....	7
4.3. Gestion du projet.....	8
4.3.1. Organe responsable	8
4.3.2. Structure de gestion.....	9
5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER	9
5.1. Lieu(x) d'exécution	9
5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches.....	9
6. EXIGENCES	9
6.1. Profil du Consultant	9
6.2. Bureaux.....	10
6.3. Moyens à mettre à disposition par le contractant.....	10
7. RAPPORTS/LIVRABLES	10
7.1. Exigences en matière de rapports	10
7.2. Présentation et approbation des rapports	11
8. SUIVI ET ÉVALUATION	11
8.1. Définition d'indicateurs.....	11
8.2. Exigences particulières	12
9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION	12
10. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES	12



1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Pays partenaire

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale regroupant 6 Etats membres : République d'Angola, République Centrafricaine, République du Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo et République Gabonaise.

1.2. Pouvoir adjudicateur

Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)

1.3. Informations utiles concernant le pays

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une institution sous régionale, spécialisée entre autres, dans la promotion de la navigation intérieure en vue de contribuer à la réalisation de l'intégration régionale au sein du bassin du Congo.

Le bassin du fleuve Congo représente le deuxième plus important bassin hydrologique du monde avec un débit moyen de 42 000 m³/s en haute saison et 38 000 m³/s en saison sèche. Ses voies navigables d'environ 25 km, dont 15 km classifiés, jouent un rôle déterminant dans l'économie de l'Afrique centrale.

L'Accord instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la CICOS a été signé en 1999 par les Chefs d'Etats de la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo et la République Démocratique du Congo, acte qui traduit leur volonté d'asseoir un régime fluvial uniforme, compte tenu (i) de l'opportunité de développement du potentiel des voies d'eau du bassin, (ii) des avantages que peut procurer une coopération autour des voies d'eau et (iii) de la nécessité d'adapter et d'harmoniser les réglementations régissant la navigation sur ces voies.

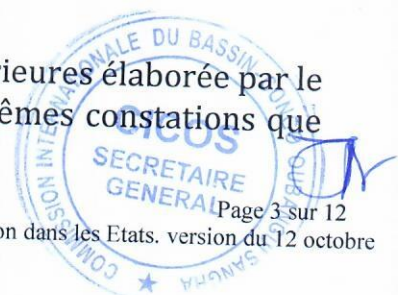
L'Etat des Lieux sur le transport fluvial sur le tronçon de base du bassin Congo-Oubangui-Sangha réalisé en 2005 par le Secrétariat Général de la CICOS et adopté par décision n°01/CICOS-CM 04 du 30 novembre 2006, relève plusieurs problèmes qui freinent la navigation par voies d'eau intérieures le long du réseau fluvial inter-Etat de la CICOS et sont à l'origine de nombreux cas d'accidents et d'incidents de navigation fluviale.

1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné

L'Analyse Diagnostique du transport par voies d'eau intérieures élaborée par le Secrétariat Général de la CICOS en 2016, a abouti aux mêmes constatations que l'Etat des lieux de 2005.

Août 2020

TdRs PRAG Consult pour la poursuite de l'installation du matériel de radiocommunication dans les Etats. version du 12 octobre 2021_VF1_NORMALE



De plus, elle met en exergue plusieurs problèmes qui entravent la navigation fluviale le long du réseau fluvial inter-Etat de la CICOS, constituant ainsi des sources réelles des accidents et incidents de navigation fluviale. Le Cahier des Statistiques des accidents et incidents de navigation fluviale dans le bassin du Congo publié par le Secrétariat Général de la CICOS a confirmé cette tendance en révélant qu'il y a au moins 5 personnes qui meurent par semaine sur les voies d'eau intérieures de l'espace CICOS.

En 2016, le Secrétariat Général de la CICOS a inscrit dans son Plan d'Action Stratégique pour la Promotion de la Navigation Intérieure (PAS-NAV), la fiche de Mesure-Projet n°2.3.1, intitulée, Poursuivre le Projet « **Appui à la CICOS pour la mise en place de l'Observatoire des barrières non physiques dans le bassin du Congo et l'amélioration de la sécurité de la navigation sur les voies d'eau intérieures des pays membres de la CICOS** » parmi ses actions prioritaires.

Ledit Projet qui avait commencé en juillet 2015 a pris fin en mars 2019, et a permis d'obtenir plusieurs résultats parmi lesquels :

- élaboration du Document des modalités techniques pour la mise en place d'un système commun de radiocommunication sur les voies d'eau intérieures des pays membres de la CICOS ;
- l'acquisition de 23 appareils de radiocommunication (6 pour les stations fixes et 17 pour les stations mobiles) ;
- remise officielle du matériel dans certains Etats ;
- début de l'installation du matériel dans certains Etats (4 sur 23 appareils).

Afin de poursuivre l'installation de ce matériel de radiocommunication disponible dans les Etats, le Secrétariat Général de la CICOS a inscrit la sous activité 7 intitulée « **Poursuite de l'installation du matériel du système commun de radiocommunication dans 5 pays** » parmi les actions à réaliser dans le cadre du Projet « **Appui à la Règlementation, la Facilitation, la Sécurisation et la Durabilité du transport fluvial dans la zone CICOS** » (PARFSED) financé par l'Union Européenne dans le cadre du 11^{ème} FED.

2. OBJECTIF, FINALITÉ ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

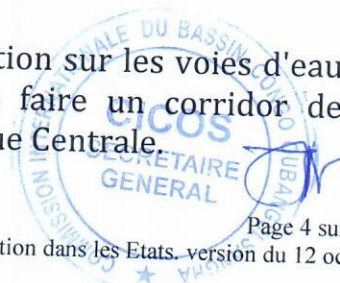
2.1. Objectif général de la prestation

L'objectif général du Projet dont ce marché fait partie est le suivant:

Contribuer à l'amélioration de la sécurité de la navigation sur les voies d'eau intérieures des pays membres de la CICOS pour en faire un corridor de désenclavement et d'intégration de la sous-région Afrique Centrale.

Août 2020

TdRs PRAG Consult pour la poursuite de l'installation du matériel de radiocommunication dans les Etats. version du 12 octobre 2021_VF1_NORMALE



2.2. Objectifs particuliers

Les objectifs particuliers du présent marché sont les suivants :

- appuyer le Secrétariat Général de la CICOS à installer le matériel de radiocommunication dans les Etats ;
- rendre le système commun de radiocommunication de l'espace CICOS fonctionnel ;
- former les techniciens pays chargés d'utiliser le matériel de radiocommunication.

2.3. Résultats à atteindre par le contractant

Il est attendu du Prestataire de service, les résultats suivants :

- le matériel de radiocommunication est installé dans tous les sites identifiés ;
- les techniciens pays chargés d'utiliser le matériel de radiocommunication de l'espace CICOS sont formés ;
- le système commun de radiocommunication de l'espace CICOS est opérationnel.

3. HYPOTHÈSES ET RISQUES

3.1. Hypothèses sous-tendant le Projet

La liste ci-dessous présente de manière non exhaustive, un ensemble d'hypothèses qui sous-tendent cette activité :

- bonne coopération et synergie entre les Etats membres de la CICOS pour faciliter l'exécution des différentes tâches de l'activité ;
- synergie entre la CICOS et les bénéficiaires ;
- disponibilités financières;
- détermination des Gouvernements des 6 pays membres à promouvoir la navigation fluviale
- implication des autorités nationales concernées par l'activité.

3.2. Risques

Les risques encourus sont :

- insécurité des sites portuaires ;
- ressources financières insuffisantes ;
- faible adhésion des parties prenantes à l'activité.



4. CHAMP D'ACTION

4.1. Généralités

4.1.1. Description de la mission

L'objet de la mission du consultant est de rendre opérationnel le système commun de radiocommunication de l'espace CICOS à travers les activités suivantes:

- installer le matériel de radiocommunication sur les sites qui seront identifiés dans 6 pays (Angola, RCA, Cameroun, RC, RDC et Gabon) ;
- former les techniciens chargés d'utiliser le matériel de radiocommunication dans les Etats concernés ;
- connecter les différentes fréquences de radiocommunication dans les pays, afin de rendre opérationnel le système commun de radiocommunication de l'espace CICOS.

4.1.2. Zone géographique à couvrir

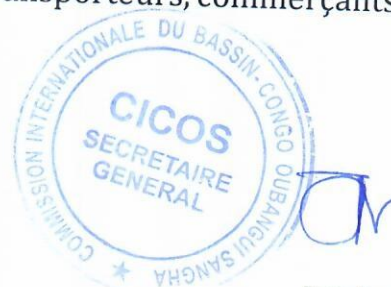
Pays membres de la CICOS :

- République d'Angola ;
- République Centrafricaine ;
- République du Cameroun ;
- République du Congo ;
- République Démocratique du Congo ;
- République Gabonaise.

4.1.3. Groupes cibles

Les acteurs ciblés sont :

- les Ministères en charge de la navigation intérieure, de l'Environnement, de la santé publique ;
- les armateurs publics et privées ;
- les Administrations (en charge des voies navigables au niveau national), les organismes publics et privés concernés par la thématique, les services en charge de la gestion et de l'entretien des voies navigables, les autorités et gestionnaires portuaires) ;
- les Universités et Institutions de recherches ;
- les exploitants et usagers de la voie d'eau (transporteurs, commerçants, chargeurs, pêcheurs, touristes...) ;
- les décideurs politiques.



4.2. Activités spécifiques

Les principales activités à réaliser par le prestataire sont listées ci-dessous. L'ensemble devra être mené en étroite collaboration avec le Secrétariat Général de la CICOS. Elles sont :

4.2.1. Depuis le bureau :

- revue documentaire sur la thématique et synthèse (Document des modalités techniques pour la mise en place d'un système commun de radiocommunication sur les voies d'eau intérieures des pays membres de la CICOS, la liste des sites où seront installés le matériel de radiocommunication dans les pays, Atlas du Bassin du Congo...);
- préparation de la mission d'installation du matériel de radiocommunication dans les 6 Etats membres de la CICOS avec l'appui de la CICOS.

4.2.2. Mission dans les Etats membres

Le travail du prestataire se fera dans les 6 Etats membres de la CICOS suivants : République de l'Angola, République Centrafricaine, République du Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo et République Gabonaise: Ce travail consiste à :

- l'installation du matériel de radiocommunication sur les sites identifiés ainsi que les unités fluviales sélectionnées ;
- la formation des techniciens chargés d'utiliser le matériel de radiocommunication dans les pays ;
- test de la connexion des stations fixes et stations mobiles dans le pays et entre les pays;
- la rédaction des rapports d'installations dans chaque pays.
- le rapport de la mission.

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes tâches du prestataire, les résultats attendus par tâche, les lieux d'exécution ainsi que les modalités et le calendrier prévu pour la réalisation de ces tâches.



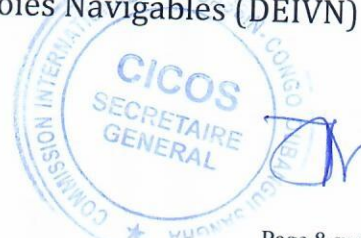
Tableau : Tâches et résultats attendus du Prestataire

N°	Tâches	Résultats attendus	Lieu	Nbr sites installés
1	Revue documentaire et préparation de la mission d'installation dans les pays	- Le plan de travail est disponible - Les TdRs de la mission d'installation du matériel dans les pays sont disponibles	Au bureau	0
2	- Installation du matériel de radiocommunication dans 6 pays - Elaboration des modules de formation - Formation des techniciens chargés d'utiliser le matériel de radiocommunication dans les pays - Rédaction du rapport installation par pays	- Le matériel radiocom est installé sur tous les sites identifiés dans les pays - les modules de formation sont élaborés - les techniciens chargés d'utiliser le matériel radiocom dans les Etats sont formés ; - Les rapports d'installation dans les pays sont disponibles	Angola	3
			RDC	7
			RC	4
			Cameroun	2
			Gabon	3
	RCA	3		
3	Test de la connexion des stations fixes et stations mobiles dans le pays et entre les pays	Les systèmes communs de radiocommunication de l'espace CICOS est opérationnel et les antennes des différents sites pays sont connectées entre elles	Les Etats	0
7	Rédaction du rapport de prestation	Le rapport de prestation du consultant est disponible	Au bureau	0
Nombre de sites total				22

4.3. Gestion du projet

4.3.1. Organe responsable

Le Secrétariat Général de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), est chargé de gérer administrativement cette activité. Le volet technique sera réalisé par le Service de l'Exploitation de la Direction de l'Exploitation, des Infrastructures et des Voies Navigables (DEIVN) et le service Informatique de la CICOS.



4.3.2. Structure de gestion

- Secrétaire Général de la CICOS ;
- Unité de Coordination du Projet ;
- Comité de Pilotage
- COFED.

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

5.1. Lieu(x) d'exécution

La base opérationnelle de cette activité est le Secrétariat Général de la CICOS à Kinshasa/RDC.

5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches

La date de commencement prévue est fixée au **25 Novembre 2021**, et la période de mise en œuvre du marché se fera par sites (22 sites dans les 6 pays membres de la CICOS) et le travail se fera par phase.

Tableau : Calendrier de la prestation

(Le calendrier de prestation se fera avec le prestataire qui sera sélectionné)

6. EXIGENCES

6.1. Profil du Consultant

Le Consultant chargé d'installer le matériel de radiocommunication dans les Etats devra répondre au profil requis ci-dessous :

- avoir une expérience dans l'installation des équipements de radiocommunication ;
- avoir la maîtrise des équipements ICOM ;
- être technicien ou ingénieur en télécommunication ou disposer d'une attestation de formation en matériel de radiocommunication ;
- avoir une connaissance des logiciels de base Windows dont Word, Excel et Powerpoint est un atout ;
- avoir une bonne capacité pour travailler en équipe ;
- avoir une expérience avec la CICOS et/ou une bonne connaissance du bassin du Congo constituent des atouts.



6.2. Bureaux

Le Secrétariat Général de la CICOS mettra un bureau à la disposition du Consultant dans son siège lors de son séjour à Kinshasa dans le cadre de cette sous-activité.

6.3. Moyens à mettre à disposition par le contractant

Le financement de cette activité est assuré par le contrat de subvention N°FED/2021/422-918.

Le paiement de la prestation se fera suivant le découpage suivant :

Tableau : Echéances de paiement de la prestation

N°	Livrable	Période de paiement	% de paiement
1.	Revue documentaire et préparation de la mission d'installation et formation dans les pays	Présentation du calendrier de prestation et module de formation	30%
2.	Installation du matériel de radiocommunication dans 11 sites et formation des techniciens dans 2 pays (RDC et RC)	A la fin des installations et formation	20%
3.	Installation du matériel de radiocommunication dans 8 sites et formation des techniciens dans 3 pays (RCA, CMR et Gabon)	A la fin des installations et formation	45%
4.	Installation du matériel de radiocommunication dans 3 sites et formation dans 1 pays (Angola)	A la fin des installations et formation	5%
5.	test de la connexion des stations fixes et stations mobiles dans le pays et entre les pays	A la fin du test	
6.	Rédaction du rapport de prestation		

7. RAPPORTS/LIVRABLES

7.1. Exigences en matière de rapports

Le contractant soumettra les rapports ci-après en français sous la forme d'un exemplaire original et de 2 copies.



- **Rapport initial** (maximum 8 pages) à fournir un mois après le début de la mise en œuvre du marché. Le contractant doit indiquer dans le rapport, par exemple, les premières constatations, l'état des lieux du matériel de radiocommunication dans les Etats, ainsi les difficultés rencontrées et/ou prévues, outre le programme de travail, le module de formation et le plan du voyage dans les Etats. Le contractant est invité à poursuivre son travail, à moins que le pouvoir adjudicateur n'envoie des observations concernant le rapport initial.
- **Rapport intermédiaire** à mi-parcours sera présenté
- **Projet de rapport final** maximum 8 pages (texte principal, annexes exclues). Ce rapport sera soumis au plus tard un mois avant la fin de la période de mise en œuvre des tâches.
- **Rapport final** répondant aux mêmes spécifications que celles définies pour le projet de rapport final et dans lequel seront intégrées toutes les observations transmises par les parties au sujet du projet de rapport. Le rapport final sera fourni au plus tard 10 jours après la réception des observations sur le projet de rapport final. Il doit contenir une description suffisamment détaillée des différentes options, de manière à faciliter la prise d'une décision en connaissance de cause sur 8 pages maximum. Les analyses détaillées sous-tendant les recommandations des experts seront présentées dans des annexes du rapport principal. Le rapport final doit être fourni en même temps que la facture correspondante.

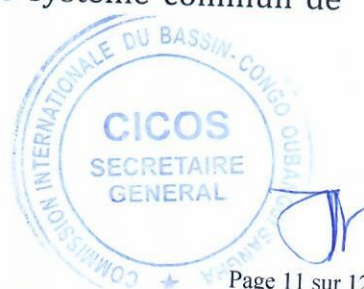
7.2. Présentation et approbation des rapports

Les rapports susmentionnés seront présentés au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports lui incombe.

8. SUIVI ET ÉVALUATION

8.1. Définition d'indicateurs

- nombre de sites installés ;
- nombre de techniciens formés par pays ;
- nombre de femmes techniciennes formées par pays ;
- nombres de messages nautiques test émis et reçus par pays;
- nombre de pays connectés entre eux à travers le système commun de radiocommunication de la CICOS ;
- photos des sites avant et après l'installation;
- rapport des installations par pays ;
- rapports formations ;
- rapport de la prestation.



8.2. Exigences particulières

Les soumissionnaires sont tenus d'adhérer à l'ensemble des dispositions du dossier d'appel d'offres.

9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les dossiers des candidat(e)s intéressé(e)s par la présente offre devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- une demande ;
- un CV accompagné des pièces justificatives ;
- une lettre de motivation.

NB : Les dossiers incomplets seront déclarés inéligibles et ne seront donc pas traités. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **25 octobre 2021**.

Toutes les candidatures doivent inclure une adresse e-mail fonctionnelle et un numéro de téléphone mobile joignable.

10. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les personnes désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer leur dossier de candidature par voie électronique ou par courrier physique sous pli fermé et adressés au Secrétaire Général de la CICOS, avec la mention « **Poursuite de l'installation du matériel du système commun de radiocommunication dans 5 pays dans le cadre du Projet PARFSED de la CICOS** » et à l'adresse suivante :

Secrétaire Général de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui- Sangha (CICOS)

24, Avenue Wagenia, Building Kilou, 3^{ème} étage,

Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo. B.P 12645

avec la mention « **Fourniture du matériel du système commun de radiocommunication en République d'Angola pour le compte du Projet PARFSED de la CICOS** » dans le cadre du PARFSED de la CICOS»,

ou par voie électronique à l'adresse suivante :

E-mail : cicos_inst@yahoo.fr

Avec copie aux adresses suivantes : **dokuitcha@gmail.com** et **ahembina.gabin@yahoo.fr**

